

Mardi 30 août : délégation unitaire au ministère des transports :

« Monsieur le représentant du ministre, soyez certain que nous allons continuer le combat pour obtenir l'annulation de la privatisation de la RN 154 » (le représentant de l'UFC- Que choisir concluant l'entrevue.)

A 15h30 ce 30 août , ce sont 8 délégués des 18.000 signatures au total recueillies dans le département qui se sont présentés devant les grilles du ministère Boulevard St Germain à Paris

- 2 représentants des organisations syndicales FO et CGT, Dominique MAILLOT, Jérôme CONNAN porteurs chacun d'un message de soutien des secrétaires nationaux de leurs fédérations respectives « *de l'Équipement* » et également porteurs du mandat de la FSU 28.
- La porte parole du collectif des associations d'Eure et loir contre le projet d'autoroute (FEEL) Martine TROFLEAU
- 2 Maires, Fresnay-le-Comte, Francis BESNARD et Champhol, Christian GIGON, représentant le collectif des élus contre l'autoroute
- Le président de la coordination rurale 28, Maximilien VANGEON syndicat majoritaire chez les agriculteurs dans le département, porteur aussi du mandat de la confédération paysanne-28
- 1 représentant de l'UFC, Gérard BRETEAUX Que choisir-28
- déléguée de l'association St Prest Environnement, Martine CARRE .

Le conseiller spécial de VIDALIES, fort aimable et ayant prévu les rafraîchissements, a reçu la délégation, accompagnée de 2 conseillers, et a ouvert la discussion en ces termes

«Je vous reçois volontiers mais nous avons plusieurs réunions successives et je ne pourrai pas vous accorder plus de 30 minutes, 40 tout au plus. De toutes façons, il doit être clair que le processus engagé ira jusqu'à son terme.»

En réalité, la délégation a du être entendue pendant près d'1h30 et la conclusion faisait apparaître que rien n'était plus si clair que cela ...

La porte parole de la FEEL, qui avait pris le rendez-vous rappelle l'objectif de cette démarche en ces termes :

«Nous avons déjà été reçus une fois il y a quelques temps mais il n'y avait que les associations et tout n'était pas si clair qu'aujourd'hui. Nous sommes tous ici, unis, associations, syndicats ouvriers, agricoles, élus pour demander une seule chose : l'annulation de la décision ministérielle de juin 2010 de concession au privé de la RN154 étendu à la RN 12. Nous voulons aussi affirmer notre indignation sur les termes de la lettre de Mr CUVÉLIER qui a justifié ce projet en écrivant que les services de la préfecture et les « grands élus » avaient confirmé qu'il n'y avait aucune opposition locale . C'est un déni de démocratie. La délégation d'aujourd'hui prouve que non seulement il y a une grande opposition à cette privatisation mais qu'elle est largement majoritaire. Chacun va pouvoir développer son point de vue. Mais, la démocratie

étant la volonté de la majorité, cette décision doit être annulée»

Le représentant du ministre tente (timidement ...) de contrer l'argument : *«vous ne pouvez pas dire cela. Les pro-autoroutes ont bien été élus par la population ? C'est le suffrage universel... Et je recevrai si nécessaire aussi les pro-autoroutes »»*

Le représentant de FO prend la parole: *« Vous aurez bien du mal à recevoir les pro-autoroutes car il n'y en a pas : aucune association ,aucune pétition, rien. Les seuls partisans ce sont les actionnaires de Vinci et des présidents d'agglomérations . Je dépose sur le bureau l'appel public et nominal de 274 délégués syndicaux FO, CGT et FSU du département représentant toutes les structures interprofessionnelles et toutes les structures du public et du privé de tout le département. Au total, nous représentons ici très officiellement plus de 100.000 euréliens qui sont les salariés qui devraient payer pour circuler et aller travailler. Cela fait un budget de 60 à100 euros par mois selon les tarifs qui nous ont été présentés au comité de suivi. C'est inacceptable. je souligne que si les « grands élus » comme on a pris l'habitude de le dire, étaient soumis à la règle du quotient électoral et aux critères de la loi de 2008 sur la représentativité imposée au syndicats, plus un seul ne pourrait même se présenter ici vu le taux phénoménal d'abstention-rejet. Je confirme que la délégation ici présente représente la majorité et même l'immense majorité de la population : celle qui travaille, pas celle qui fait des affaires. Cela n'appelle aucune discussion possible et pour que la volonté du peuple soit respectée la décision ministérielle de concession abrogée. D'ailleurs nous savons que*

madame Royal l'a fait en Vendée, alors pour quoi pas en Eure et Loir ? »

Silence très embarrassé du ministère....

Les maires s'attachent point par point à démontrer que ce tronçon autoroutier privé est une spoliation du bien public, que cela entraînera des transferts massifs de trafic, notamment de poids lourds, sur le réseau secondaire étroit et peu entretenu, que cela provoquera des nuisances terribles et surtout des accidents graves. Qu'il s'agit donc d'une décision irresponsable qui doit être annulée

Le représentant du ministre se fait présenter une carte du département par un assistant, l'examine ... et ne fait aucun commentaire

Le maire de Fresnay le Comte, très remonté, s'attache à démontrer comment les « grands élus », véritables porteurs des intérêts des sociétés autoroutières, ont menti aux maires, ont trafiqué, avec les services de l'Etat, la consultation, ont truqué les chiffres : « *Ma commune devrait être coupée en 2 par l'autoroute ! Est-ce acceptable ? Et quand il y a eu « débat », tous les maires du canton ont été invités à la réunion.. sauf moi . Je l'ai appris au dernier moment et pas le bienvenu dans cette réunion. Et on parle de démocratie? De débat public ? »*

Le maire de Champhol détaille tous les arguments les plus farfelus inventés pour justifier ce projet pharaonique.. Extrait : « *le maire de Chartres, au moment des transformations sur l'A10 et l'A11 au sud du département, a parlé d'un basculement de 10.000 véhicules par jour sur les routes du département, faisant peur à tous les élus et justifiant l'urgence de l'autoroute chiffrée à un milliard et donc l'obligation prétendue de concession pour ne pas augmenter les impôts . En fait, aujourd'hui, le transfert observé est de 600 à 1000 véhicules par jour maximum ! »*

Représentant du ministre : « aucun commentaire »

Le représentant de l'UFC Que choisir lit un volumineux document tapé à la machine, ultra précis et argumenté, qui démontre comment, par 5 fois déjà, de manière tout à fait officielle, les autorités ont été alertées de manière indiscutable sur le caractère nocif, inopportun, antidémocratique de cette opération .. et qu'à chaque fois, même placé devant les faits, le gouvernement a décidé de céder au lobbying des sociétés autoroutières et leurs représentants parmi les « grands élus ». Il estime que cette fois, alors que la revendication est plus claire que jamais, que l'unité s'est considérablement élargie, la mobilisation aussi, la raison doit l'emporter et que

la décision ministérielle de concession doit être abrogée et les quelques travaux de mise en 4 voies de la RN 154 au nord (Dreux) et au sud (Allaine) peuvent et doivent être réalisés sur fonds publics et garder sous contrôle de la République le territoire de la République, donc gratuit .

Le représentant du ministre... aucun commentaire ... il consulte à nouveau la carte ... les assistants couvrent des pages de notes ...

Le président de la Coordination Rurale établit une démonstration implacable, argumentée, détaillée sur les conséquences de ce barreau autoroutier sur le démantèlement de l'agriculture en Eure et Loir . Il insiste sur les fermes coupées en 2 sans accès d'un côté à l'autre de l'autoroute. Il témoigne du désastre annoncé du ballet des moissonneuses batteuses qui aujourd'hui utilisent l'ancienne route à deux voies pour circuler au moment des moissons et qui, demain, avec l'autoroute, devraient composer avec des files de voitures qui emprunteront ces routes étroites, coincées derrière les engins agricoles, avec les risques majeurs de dépassements hasardeux et d'accidents routiers extrêmement graves qu'il a connus avant la « 4 voies »..Il détaille comment le prix du péage serait répercuté par les transporteurs routiers sur la facturation du transport du blé, faisant chuter encore les revenus agricoles. I rappelle qu'il n'y a pas si longtemps que la voie SNCF permettait au fret de transporter le blé de cette région céréalière en toute sécurité et à bas prix au port de Rouen .IL affirme que les agriculteurs sont totalement solidaires des salariés et des élus pour demander le retrait de la privatisation.

Commentaire du représentant du ministre : « aucun »

Le délégué CGT de la DIRNO plaide avec émotion son attachement au Service Public, démontre que le transfert sur le réseau secondaire de milliers de véhicules et camions aura des conséquences terribles en termes de destruction des routes et d'accidentologie routière. Il rappelle que depuis la mise en 2 fois 2 voies de la RN 154, plus aucun accident mortel n'a été à déplorer sur cette route alors que les routes secondaires, mal entretenues faute de moyens, ont connu une courbe inverse. Il demande des garanties sur l'avenir des 40 fonctionnaires d'Etat du district de DREUX et CHARTRES qui seraient vouées à abandonner leurs statuts et aller chez VINCI ou bien accepter une mobilité forcée.

Il dénonce cet abandon de l'état envers ces agents du Service Public qui ont donné, parfois, même de leur vie pour faire leurs métiers d'agents d'exploitation.

Commentaire du représentant du ministre : « aucun »... les pages de notes des conseillers se noircissent. Finalement celui-ci reprend la parole. Le ton n'est plus tout à fait le même ... : « *il faut comprendre que soit on termine la 4 voies et il faut beaucoup d'agent que l'Etat n'a pas ... donc on ne pourra pas le faire. Soit on décide de la faire et il est difficile d'éviter l'appel au privé sauf à augmenter les impôts.* »

Un représentant syndical: « *Faux. On ne peut pas laisser dire cela. D'abord le chiffre astronomique que vous citez c'est le prix de l'autoroute qui coupe au travers du département, ravage els villages et les terres agricoles. Terminer les quelques km de 4 voies pour raccorder au sud la RN 154 à Allaines (A10) et au nord à la rocade de Dreux est insignifiant en termes de coût. C'est tout à fait volontairement que cela a été laissé en l'état. La population a déjà payé toute la RN 154. La privatisation c'est le péage donc la population paiera 2 fois. La privatisation, c'est la dégradation accélérée du réseau secondaire car les salariés ne pourront pas payer vu le niveau des salaires et les patrons du transport retirent à leurs chauffeurs les cartes de télé-péage pour diminuer les coûts. Donc la population devra payer la réfection permanente du réseau secondaire sur les impôts locaux. Donc 3 fois ! Sans compter les morts et els blessés vu le caractère inéluctable des accidents graves annoncés.* »

La secrétaire de la FEEL réaffirme que ce que veut la population dans toutes ses composantes c'est l'achèvement de la mise en sécurité à 4 voies de la RN 154 sur son tracé actuel et sous statut public et que personne en réclame la destruction de 400 ha de terre agricole riche au nord et couper une commune en 2 au sud . »

Embarras croissant du conseiller du ministre ...
Croyant avoir repéré le maillon faible, celui qui

Conclusion : aucun triomphalisme dans la réunion conférence de presse (*personne n'est venu sauf « REPORTERRE »... Mais c'est vari que Macron tenait la vedette ce jour là... le protocole de la cour du monarque a ses exigences*) mais un sentiment d'avoir marqué un point. Le sentiment que cette unité inhabituelle, partie de la mobilisation dans els entreprises, les localités, via les syndicats, les élus, les associations, gagnant le monde agricole, exprimé dans la délégation elle même sur une base tout à fait claire : « **NON à la privatisation** » ... a profondément déstabilisé le bel ordonnancement présenté comme inéluctable par les féodaux locaux à la botte des actionnaires.

La délégation a enregistré que l'argument clé avancé par écrit par CUVELIER pour refuser de toucher à la décision ministérielle de privatisation a volé en éclat (« *aucune opposition locale sérieuse au projet* »)

En conclusion, il a été décidé

1/Publier un compte rendu de la délégation

2/Maintenir, renforcer, élargir encore l'unité pour obtenir le retrait de la privatisation autoroutière, notamment en direction des élus

pourrait sans doute permettre de faire dévier ce feu roulant sur des sujets plus consensuels, il s'adresse à la représentant de St Prest Environnement : « *Et vous madame ? Il faut que tout le monde s'exprime. Que pensez vous de tout cela ?* »

La déléguée de St Prest Environnement : « *je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui s'est dit ici et c'est pourquoi je n'ai pas pris la parole. Mais si vous me la donnez je voudrais vous dire que nous n'acceptons pas que notre petite ville en bordure de chartes soit saccagée par ce projet ; je voudrais souligner que l'Education Nationale a décidé de fermer le collège Hélène Boucher à Chartres. Du coup, le collège de St Prest va passer de 700 jeunes à près de 1000. C'est déjà un problème, mais le pire c'est que le tracé autoroutier passe à moins de 300 mètres du collège sous les vents dominants et que les collégiens devraient respirer à longueur d'année les gaz d'échappement pour satisfaire une société d'autoroute ? Ce n'est pas acceptable. Surtout ici au ministère de l'Environnement ?* »

Réponse du ministère :

En conclusion le conseiller s'engage à faire part à Mr VIDALIES de tous ces arguments qu'il reconnaît très pertinents tout comme de la représentativité incontestable de la délégation. IL teint à préciser que si la consultation d'utilité publique ira à son terme, rien n'est tranché à l'avance sur cette autoroute et que le (ou la) ministre prendra au final une décision, y compris sur la décision de concession. IL affirme avoir nettement perçu la détermination et la cohésion de cette délégation et s'affirme convaincu que ses interlocuteurs, auxquels il souhaite bon courage, ne s'arrêteront pas là . Tout cela sera retransmis au ministre
Dont acte.

3/ Adresser une lettre publique, ouverte et solennelle à SEGOLENE ROYAL, s'appuyant sur l'absence totale de contestation de l'ensemble des arguments et faits exposés lors de cette délégation pour lui demander de prononcer tout suite la seule décision conforme à la démocratie et à l'intérêt de l'ensemble de la population : «*pas de concession au privé au privé de la RN154/RN12, mise en 2fois 2 voies de la RN 154 sur son tracé actuel et sous statut public.*»